



CONVOCAATION

**Aux membres et observateurs de la
XXXI^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève (Suisse), du 28 novembre au 1^{er} décembre 2011**

Genève, le 25 mai 2011

Madame, Monsieur,

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé du lieu et de la date de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci se tiendra à Genève du 28 novembre au 1^{er} décembre 2011. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront les hôtes de cette Conférence internationale et seront heureux de vous accueillir :

**le lundi 28 novembre 2011
à 9 heures
au Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembe – 1211 Genève**

Cette conférence, dont le slogan est : « **Notre monde. À vous d'agir, pour l'humanité** », aura comme thème principal le renforcement du droit international humanitaire et de l'action humanitaire.

Vous trouverez ci-joints les documents préparatoires suivants :

1. **L'ordre du jour provisoire**, préparé par la Commission permanente.
2. Un **document de référence**, qui explique le pourquoi des différents points proposés dans l'ordre du jour provisoire, et les résultats attendus.
3. Les **lignes directrices relatives aux engagements**, par lesquelles les participants sont invités à prendre un certain nombre d'engagements humanitaires volontaires afin de mettre en œuvre les résolutions de la Conférence pour la période 2012-2015, à titre individuel ou à titre collectif, avec d'autres membres et/ou observateurs.
4. Une note d'information sur **l'inscription des participants** à la Conférence.

Nous vous invitons également à prendre connaissance des documents suivants que vous trouverez sur les sites Web de la Commission permanente, du CICR et de la Fédération internationale :

- les **lignes directrices** applicables à **l'élection des membres de la Commission permanente**, ainsi que les **Statuts** et le **Règlement** du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (nouvelle édition).

Le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés nationales constituent, ensemble, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

 **Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soutient les activités humanitaires des Sociétés nationales parmi les populations vulnérables. En coordonnant les secours internationaux en cas de catastrophe et en encourageant l'aide au développement, elle vise à prévenir et à atténuer les souffrances humaines.



CICR

Institution humanitaire indépendante, le CICR est à l'origine du Mouvement. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des conflits armés internationaux et non internationaux et des troubles et tensions internes.

Un petit nombre d'ateliers seront convoqués par la Commission permanente. Ils permettront de débattre d'importantes questions humanitaires qui ne figurent pas à l'ordre du jour officiel de la Conférence. Les informations relatives aux ateliers seront envoyées à un stade ultérieur aux participants.

La présente convocation est adressée à tous les membres de la Conférence internationale, qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement :

- ❖ les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues ;
- ❖ le Comité international de la Croix-Rouge ;
- ❖ la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- ❖ les États parties aux Conventions de Genève.

Selon l'article 5 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est également envoyée à tous les observateurs invités à assister à la Conférence.

Les membres de la Conférence sont invités à communiquer leurs observations sur le document de référence ci-joint de préférence avant le 30 juin.

Aux termes de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement du Mouvement, les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture de la Conférence (le 29 septembre 2011). Nous souhaiterions néanmoins avoir reçu toutes vos observations le 30 août au plus tard.

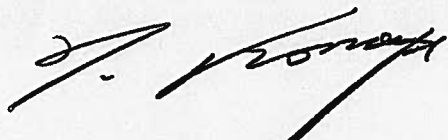
Tout document soumis par un membre de la Conférence pour être enregistré comme document de travail officiel doit parvenir à la Commission permanente au moins 90 jours avant l'ouverture de la Conférence (30 août 2011).

Les documents de travail officiels relatifs aux divers points de l'ordre du jour de la Conférence, notamment les projets de résolution, vous seront envoyés 45 jours avant l'ouverture de la Conférence (12 octobre 2011).

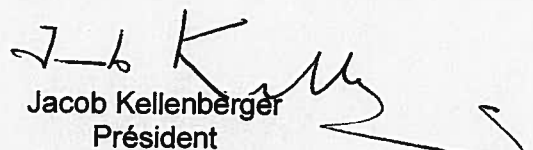
Vous trouverez en annexe les coordonnées du Secrétariat de la Commission permanente et des autres organisateurs de la Conférence.

La Commission permanente souhaite la bienvenue à Monsieur l'ambassadeur Jean-François Paroz, commissaire de la Conférence. Le gouvernement de la Suisse a offert à la Commission permanente et aux co-organisateurs de leur apporter son concours pour les préparatifs de la Conférence.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.



Tadateru Konoé
Président
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



Jacob Kellenberger
Président
Comité international de
la Croix-Rouge

Pièces jointes mentionnées

**XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
28 novembre – 1^{er} décembre 2011**

CONTACTS

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions concernant le projet d'ordre du jour provisoire et les préparatifs en vue de la XXXI^e Conférence internationale.

Comité international de La Croix-Rouge 19, avenue de la Paix 1202 Genève Suisse Site Web : www.cicr.org M. Bruce Biber Chef de la Division de la coopération et de la coordination au sein du Mouvement Tél. : +41 22 730 26 63 Courriel : bbiber@icrc.org Mme Victoria Gardener Chef de l'Unité réunions du Mouvement Division de la coopération et de la coordination au sein du Mouvement Tél. : +41 22 730 2110 Courriel : vgardener@icrc.org Fax : +41 22 730 28 30	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 17, Chemin des Crêts, Petit Saconnex Case Postale 372 1211 Genève 19 Suisse Site Web : www.ifrc.org; https://fednet.ifrc.org/ M. Frank Mohrhauer Chef de département Soutien aux organes statutaires, suivi des politiques et mise en œuvre Tél. : +41 22 730 42 55 Courriel : frank.mohrhauer@ifrc.org Mme Yulia Gusynina Coordonnatrice Conférence internationale et Conseil des Délégués Soutien aux organes statutaires, suivi des politiques et mise en œuvre Tél. : +41 22 730 45 25 Courriel : yulia.gusynina@ifrc.org Fax : +41 22 733 03 95
Courriels des organisateurs :	
Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 19, avenue de la Paix 1202 Genève Suisse Site Web : http://www.standcom.ch Mme Helena Korhonen Chef du Secrétariat de la Commission permanente Tél. : +41 22 730 20 32 Fax : +41 22 730 20 27 Courriel : h.korhonen@standcom.ch - contact@standcom.ch	Commissaire de la Conférence Mission permanente de la Suisse 9-11, rue de Varembe Case Postale 194 1211 Genève 20 Suisse S.E. Jean-François Paroz Commissaire de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Tél. : +41 22 749 25 22 Portable : +41 (0)79 706 76 17 Courriel : jeanfrancois.paroz@eda.admin.ch M. David Wanstall Assistant du Commissaire Tél. : +41 22 749 25 21 Portable : +41 (0)78 680 99 45 Fax : +41 31 323 89 22 Courriel : david.wanstall@eda.admin.ch